



## LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

### Économie d'eau des activités économiques (hors agriculture)

Les actions aidées sont les études, les travaux et l'animation des acteurs économiques hors agriculture permettant la réduction significative des prélèvements sur la ressource en eau ou l'amélioration significative du ratio de consommation d'eau par unité de production.

Priorités : enjeu avéré et important pour la ressource (zones en déficit quantitatif, prélèvements importants...).

#### Dépenses éligibles

- Dépenses pour actions liées à la protection de l'environnement : part identifiée de l'étude ou de l'investissement dédiée aux économies d'eau.
- Études : diagnostiques, d'orientation, préalables d'aide à la décision de réaliser des travaux...
- Travaux : dispositifs économes en eau, réutilisation de l'eau, utilisation d'eau de pluie, modification des approvisionnements par une ressource de qualité moindre, évolutions technologiques...

#### Taux de subvention

- Sur le montant d'étude ou travaux éligible.
- Selon taille de l'entreprise :
  - 50 à 70% de subvention pour les études,
  - 40 à 60% pour les travaux (et études de validation industrielle de travaux).

#### Conditions d'octroi de l'aide

- Fourniture du rapport d'étude.
- Démarche optimisation de la gestion de l'eau : livrables finaux conformes au document de cadrage.
- Travaux : Réduction de consommation d'eau significative. Bilan des économies d'eau réalisées après la réception des travaux.

#### Règles générales

- Les aides de l'agence de l'eau sont soumises à l'encadrement européen.
- L'entreprise n'est pas en procédure collective ou difficulté financière.
- Projet non visé par un arrêté préfectoral de mise en demeure.
- Montant minimal de projet 3 500 € TTC (10 000 € TTC au 01/01/2022).
- Le démarrage du projet ne peut intervenir qu'après dépôt d'une demande d'aide complète et accord de l'Agence.

#### **POUR EN SAVOIR PLUS (seul le programme en vigueur au moment de la décision d'aide fait foi)**

<https://programme-eau-climat.eau-seine-normandie.fr/accompagner-les-acteurs-economiques-hors-agriculture>

#### **POUR FAIRE SA DEMANDE D'AIDE**

[http://www.eau-seine-normandie.fr/formulaires\\_aides](http://www.eau-seine-normandie.fr/formulaires_aides)

#### **CONTACTS**

Direction des Bocages Normands (dépts. 14-50-61) :

- *Benoît Bazin* - 02 31 46 20 91 - [bazin.benoit@aesn.fr](mailto:bazin.benoit@aesn.fr)

Direction Seine Aval (dépts. 27-76) :

- *Gaël Carré* (IAA, textile, santé, matériaux) - 02 35 63 65 83 - [carre.gael@aesn.fr](mailto:carre.gael@aesn.fr)
- *Mathieu Blondeau* (chimie, métaux, énergie, papeteries, déchets) - 02 35 63 64 35 - [blondeau.mathieu@aesn.fr](mailto:blondeau.mathieu@aesn.fr)